Luminus Click Electricité

(juillet 2019)

Conditions particulières : **(ECC2.0)**

Consommateurs : **résidentiels**
Type d'énergie : **électricité**
Durée du contrat : **1 an**

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES :

Sécurité	Facilité	Service
Un prix fixe compétitif pendant 1 an.	Vous gérez votre compte et vos factures dans My Luminus, votre zone client en ligne.	Une qualité qui nous vaut 5 étoiles de la part du régulateur.

SERVICES INCLUS :

My Luminus

Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur **luminus.be**

MON energie
Comparez malin et payez moins

TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

1. Énergie fournie par Luminus
2. Coût de transport de l'énergie
3. Taxes et redevances
4. TVA 21%

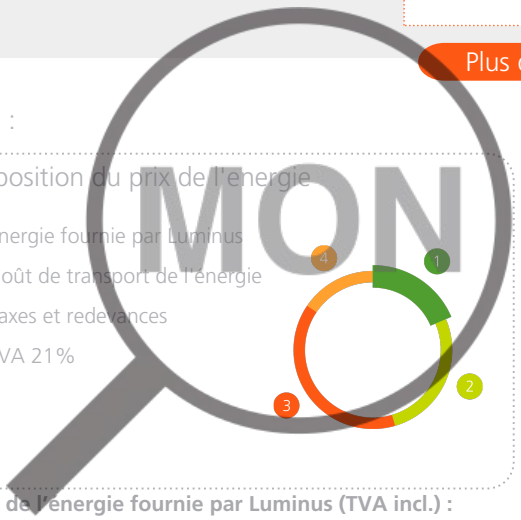

ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

Dernière origine approuvée par:		Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
FL	Le produit que vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
	L'énergie fournie par Luminus	38,40%	41,10%	20,50%	-
WAL	Le produit que vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
	L'énergie fournie par Luminus	-	-	20,90%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	8,37	9,94	7,05	7,05
Redevance fixe (€/an)[1]	30,25	30,25		-

	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)[2]	2,54	3,22
Coûts cogénération (c€/kWh)[2]	0,38	-

1 Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.
2 Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

2 Coûts du transport de l'énergie :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution (c€/kWh)				Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédéral (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kW/an)(**)
		Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire Jour	Compteur bi-horaire Nuit	Exclusif nuit				
FL	GASELWEST	17,35	17,35	11,65	3,93	2,28	4,67	0,1651	109,24
	IMEA	12,53	12,53	9,40	3,19	2,21	4,67	0,1412	86,29
	IMEWO	13,78	13,78	9,23	3,21	2,29	4,67	0,1883	90,15
	INFRAX WEST	13,55	13,55	10,90	4,67	2,23	5,24	0,1547	92,83
	INTER-ENERGA	12,07	12,07	9,96	4,28	2,17	5,24	0,2432	85,49
	INTERGEM	11,74	11,74	7,79	2,75	2,19	4,67	0,2047	77,21
	IVEG	13,89	13,89	10,87	4,97	2,50	5,24	0,0477	98,63
	IVEKA	13,85	13,85	9,91	3,41	1,93	4,67	0,0176	89,79
	IVERLEK	14,27	14,27	9,86	3,35	2,14	4,67	0,1800	91,42
	PBE	13,80	13,80	10,56	5,47	2,25	5,24	0,2832	92,34
	SIBELGAS-N	15,53	15,53	11,27	4,10	2,41	4,67	0,3309	102,49
WAL	AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,16	26,39	0,3383	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	4,16	17,86	0,3383	-
	GASELWEST	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Brabant Wallon)	10,26	10,93	6,00	4,79	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (EST)	13,77	14,70	8,35	6,70	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Hainaut Electricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Mouscron)	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Verviers)	13,93	15,61	8,87	7,36	4,16	16,09	0,3383	-
	PBE	11,07	11,07	8,00	5,80	3,30	6,35	0,3485	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	5,74	26,69	0,3383	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	4,16	21,09	0,3383	-

(*) TVA non applicable.

(**) Max. 10 kW.

3 Taxes et redevances :

	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (*) (€/mois)		
Basse tension non résidentiel	8,0600	-
Basse tension résidentiel	0,4300	-
Cotisation sur l"énergie (c€/KWh)	0,2331	0,2331
Redevance de raccordement (*)(**) (c€/KWh)	-	0,0750

(*) TVA non applicable. **(**)** Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.

MON energie
Comparez malin et payez moins

INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Si le point de fourniture est situé en Région flamande ou en Région wallonne, votre contrat a une durée d'un an et sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an.
Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Click Electricité , le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.
L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation, virement ou tout autre mode de paiement proposé par Luminus) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous optez pour la domiciliation, vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel. Toutes vos factures seront toutefois disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.
En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR. En cas de paiement tardif, vous êtes en outre tenu au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal. Si nous avons transmis votre facture à un tiers, vous êtes également redevable d'une indemnisation forfaitaire de 10 % sur chaque montant impayé, avec un minimum de 55 EUR, en dédommagement des frais de recouvrement extrajudiciaires, sans préjudice du droit de prouver des dommages et préjudices supérieurs.